

11 Paraît  
trois  
fois par  
an

Février  
2009

Ansell

# in touch

The Ansell Newsletter

Editorial

Le camion  
promotionnel d'Ansell  
en tournée sur les  
chantiers britanniques

Permettez-nous de  
vous présenter la  
nouvelle équipe Ansell  
Benelux

Ansell donne le ton en  
matière de protection  
des mains à usage  
alimentaire

Ansell satisfait  
entièrement à la  
réglementation REACH

**Chère lectrice, cher lecteur,**

Le début d'une nouvelle année est toujours un moment idéal pour faire le point sur les 12 mois écoulés et songer à l'avenir. Cette année, nous ne pourrions cependant échapper à certaines inquiétudes et craintes au vu de ce qui s'annonce sur le plan économique. 2009 se profile indubitablement comme une année cruciale et riche en défis pour les sociétés du monde entier.

Ansell n'a que trop conscience de ce qui attend bon nombre de ses clients industriels cette année : budgets serrés, réduction des effectifs et bien d'autres défis encore. Dans ce climat financier difficile, certains pourraient être enclins à réduire leurs coûts dans des domaines qui ne paraissent pas essentiels à leur survie à première vue, tels que la santé et la sécurité au travail. Une économie en récession requiert toutefois bien plus que des réductions budgétaires aléatoires. Les sociétés qui souhaitent perdurer et prospérer devront restructurer leur culture d'entreprise et repenser leur stratégie, se montrer réactives et responsables, afin d'être fin prêtes pour la reprise. Quant à la santé et à la sécurité, il est essentiel de les considérer comme un investissement fondamental pour l'avenir de l'entreprise.

Ansell peut vous aider à choisir les solutions de protection des mains les plus adaptées et à contrôler votre coût total d'utilisation. Nous vous invitons à faire appel à Guardian<sup>SM</sup>, notre service de consultance exclusif conçu pour aider les grands sites de production à qualifier et quantifier leurs risques en vue d'accroître tant la sécurité des travailleurs que leur productivité. Ansell investit en outre continuellement dans l'amélioration de ses produits et l'innovation, de façon à optimiser toujours davantage la protection et la productivité de votre main-d'œuvre. Ce qui, à terme, aura un effet bénéfique sur votre résultat.

Nous tous, chez Ansell, espérons de tout cœur qu'en 2009, votre société parviendra à convertir chaque défi en une opportunité commerciale et que nous pourrions poursuivre notre fructueuse collaboration. Et parce qu'il n'y a pas que les affaires dans la vie, permettez-moi de vous souhaiter une année pleine de chaleur, d'amour et de santé pour vous et vos proches.

**Werner Heintz**

Sr Vice President & Regional Director Europe, Ansell Healthcare



Editorial

**Ansell Healthcare Europe N.V.**

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03  
<http://www.ansell.eu> - Email [info@ansell.eu](mailto:info@ansell.eu)

## Le camion promotionnel d'Ansell en tournée sur les chantiers britanniques

**Aux mois de novembre et décembre derniers, les ouvriers britanniques du bâtiment et de la construction ont vu débarquer à leur grand étonnement sur leur chantier un camion de pompier relooké aux couleurs d'Ansell. Ils étaient invités à venir tester la gamme de solutions de protection des mains d'Ansell dédiée à leur secteur. Cette initiative originale visait à sensibiliser à la protection des mains un secteur qui en a grandement besoin mais dans lequel elle est pourtant encore largement négligée.**

Selon une étude française\*, 64 % des ouvriers de la construction préfèrent en effet travailler à mains nues plutôt qu'avec des gants de protection. La situation n'est pas différente dans les autres pays européens, ce qui a de quoi surprendre, surtout lorsqu'on sait que la construction est le secteur le plus exposé aux risques professionnels\*, les extrémités supérieures étant les parties du corps les plus vulnérables. Depuis quelque temps, Ansell mène croisade dans le secteur sur le thème « vos mains sont vos plus précieux outils dans toute activité de construction et requièrent une protection ». Le principe de la tournée Bâtiment et Construction 2008 était d'approcher le groupe-cible directement sur son lieu de travail, les chantiers, avec un ancien camion de pompier reconverti en camion promotionnel. Une pause pour réfléchir...

### La sécurité à portée de main

La tournée promotionnelle, baptisée « La sécurité à portée de main », a démarré fin octobre à Interbuild, le plus grand salon professionnel du BTP du

Royaume-Uni. Depuis mi-novembre, le véhicule sillonne les chantiers de la région londonienne, principalement autour du nouveau complexe olympique, avant de mettre le cap sur Glasgow. Encadrés par des hôtesses qualifiées, les ouvriers du BTP ont ainsi pu découvrir la gamme de gants Ansell destinés à leur secteur spécifique et apprécier leur confort exceptionnel ainsi que leur excellente protection. L'initiative a été largement saluée.



Découvrez le camion promotionnel d'Ansell en images dans la [vidéo YouTube](#) d'Ansell.

### Une vidéo et une affiche spécifiques

Une [vidéo didactique](#) consacrée à la gamme d'Ansell dédiée au secteur du BTP peut être téléchargée depuis le site du fabricant.

Pour aider les professionnels BTP à choisir le gant le mieux adapté à leur tâche spécifique, Ansell a en outre conçu [une affiche de sélection très pratique](#), également disponible sur son site Internet.

\*Source : 4e Étude européenne sur les conditions de travail (2005)

### Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03  
<http://www.ansell.eu> - Email [info@ansell.eu](mailto:info@ansell.eu)

## Permettez-nous de vous présenter la nouvelle équipe Ansell Benelux

En juin dernier, Pim Loosschilder d'Ansell Benelux a quitté son poste de Sales Consultant pour celui de Key Account Manager en charge de l'industrie pétrochimique. De plus, Alexander Van Houten a récemment quitté Ansell Benelux et Nordic. Mais l'équipe ne manque pas de ressources pour autant. Deux nouveaux collaborateurs expérimentés sont en effet prêts à servir les clients des zones Benelux, Nordic et Baltic. Voici un petit aperçu de la nouvelle équipe Ansell Benelux :

- **Barry van den Hoven** reste Business Unit Manager Benelux, Nordic & Baltic, en d'autres termes, le chef de l'équipe.

- **Bart Pullens** conserve sa fonction de Distribution Manager Benelux. À ce titre, il entretient des contacts avec les distributeurs Ansell et recherche continuellement des moyens d'optimiser la collaboration.

- **Thomas Willot**, qui est entre-temps devenu lui aussi un visage familier au sein de l'équipe, reste la personne de contact des clients finaux francophones d'Ansell. Thomas a également hérité du titre de Guardian<sup>SM</sup> Champion Benelux et aura donc le privilège de s'occuper personnellement de tous les distributeurs et clients intéressés par le programme d'évaluation Guardian<sup>SM</sup>.

- Les clients finaux auront eu l'occasion de faire la connaissance d'**Evelyne de Grande**, qui assume la fonction de Sales Executive pour la Flandre depuis septembre.

- En février, deux nouvelles recrues rejoindront l'équipe : **Martijn Spaans** et **Sander Nooij** :

Martijn a travaillé pendant plus de 12 ans chez InterSafe Groeneveld, un distributeur Ansell, en tant que Brand Manager pour le marché néerlandais.

Sander occupait pour sa part jusque janvier le poste de Sales Channel Manager & Industrial Support/promotion chez MSA, un important acteur du marché néerlandais des équipements de protection individuelle.

La vaste expérience de Martijn et de Sander dans le secteur de la protection personnelle sera sans nul doute très précieuse à l'équipe Benelux. Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue !

### **Ansell Healthcare Europe N.V.**

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03  
<http://www.ansell.eu> - Email [info@ansell.eu](mailto:info@ansell.eu)

## Ansell donne le ton en matière de protection des mains à usage alimentaire

**En Europe, l'industrie agro-alimentaire occupe plus de 4,3 millions de travailleurs. Ansell leur propose une gamme de gants spécifiques qui remplissent deux rôles : protéger les mains des opérateurs, d'une part, et les produits qu'ils manipulent, d'autre part. Cette double approche de la protection des mains, devenue monnaie courante aujourd'hui, était relativement innovante il y a dix ans. Ansell est la pionnière qui a contribué à révolutionner l'utilisation des gants dans le secteur.**

Matériaux, surfaces et outils tranchants, températures extrêmes, graisse, bactéries, détergents et produits chimiques agressifs utilisés pour désinfecter les surfaces de travail, ... La liste des dangers qui guettent les travailleurs de l'agro-alimentaire est longue. Le secteur connaît un taux de blessures aux mains relativement élevé, les plus fréquentes étant des troubles musculo-squelettiques dus à des mouvements répétés de la main et du poignet (souvent à basses températures). Une protection adéquate des mains est par conséquent indispensable. Mais contrairement à la plupart des autres secteurs, dans l'industrie alimentaire, la sécurité ne se limite pas à la protection des travailleurs. La sécurité alimentaire est devenue une priorité, et l'industrie alimentaire est dès lors de plus en plus réglementée. Les denrées alimentaires aussi, doivent donc être protégées.



### Éviter la contamination des denrées alimentaires

Les premières réglementations européennes visant à empêcher la contamination des denrées alimentaires par des « matériaux destinés à entrer en contact avec celles-ci » ont été introduites il y a quelque temps déjà. Ces réglementations, communément appelées « législation sur les emballages alimentaires », concernent également les gants de travail. En dépit de révisions régulières, le principe de base de la réglementation reste inchangé : comme les substances chimiques contenues dans les emballages en plastique ou les gants sont susceptibles d'interférer avec les aliments et donc de contaminer la nourriture, ils doivent être scrupuleusement contrôlés.

### Une approche novatrice

Ce principe a cependant été longuement ignoré par l'industrie agro-alimentaire. Il fallut attendre la fin des années 90 pour que la législation alimentaire entre en ligne de compte dans la sélection de gants. « À cette époque, nous nous sommes aperçus que la protection des mains des travailleurs de l'agro-alimentaire pouvait être considérablement améliorée. Nous avons donc décidé de nous intéresser à ce secteur », se rappelle Ivan Guinard, spécialiste en alimentaire chez Ansell. « Nous avons abordé des acteurs du secteur pour évaluer leurs besoins et

nous sommes intéressés à la législation alimentaire. Cette approche a révolutionné le secteur : jamais aucun fabricant de gants n'avait jusque-là mis au point pour cette industrie une solution ciblée qui tienne compte de sa rigoureuse législation ».

### proFood® et bien plus encore

La démarche d'Ansell a abouti à la création d'une toute nouvelle gamme de gants spécialement conçue pour les travailleurs des entreprises agro-alimentaires : la gamme proFood®. Les gants furent lancés en 1999 par le biais d'une campagne marketing innovante qui présentait non seulement la gamme, mais sensibilisait aussi les entreprises agro-alimentaires aux règles à respecter, soulignant ainsi l'expertise d'Ansell dans ce domaine. Depuis lors, Ansell mène la course en tête dans la recherche, l'expertise technique et l'innovation des gants à usage alimentaire. La gamme proFood® a entre-temps été complétée d'autres gants Ansell adaptés à la manipulation de denrées alimentaires et entièrement conformes aux normes les plus strictes en matière de contact avec celles-ci et d'hygiène alimentaire.



### Un gant adapté à chaque application

Ansell propose aujourd'hui une solution appropriée pour chaque application. Sa principale préoccupation est que chaque travailleur choisisse le bon gant pour la bonne application. Les ouvriers bouchers chargés de désosser et de découper la viande au couteau requièrent par exemple des gants hautement résistants à la coupure, tels que le [proFood® Safe-Knit®](#) ou le [nouveau Vantage® proFood®](#). Les opérateurs qui manipulent des aliments glissants, comme du poulet, du poisson ou de la viande rouge, apprécieront quant à eux le soutien de gants offrant une meilleure adhérence. Conscient qu'il n'est pas toujours évident de choisir le bon gant vu la diversité de l'offre et la vitesse à laquelle la législation évolue, Ansell aide volontiers ses distributeurs et clients finaux à faire le bon choix et les tient au courant de la réglementation applicable à leur secteur. Car en fin de compte, l'utilisation de gants adéquats permet d'accroître la sécurité et la productivité du travailleur, tout en garantissant la sécurité des aliments. Voilà là trois avantages de taille auxquels aucune entreprise agro-alimentaire ne peut rester insensible.

### Des solutions de protection des mains sur mesure pour tous les acteurs

L'[industrie alimentaire](#) englobe l'ensemble de la chaîne alimentaire, depuis la production de matières premières (agriculture et pêche) à la transformation des aliments et aux services aux consommateurs (hôtels, restaurants, restauration collective et distribution alimentaire). Si l'approche d'Ansell se concentre principalement sur la transformation des aliments (qui constitue le plus large groupe du secteur), sa gamme de produits assure également de hauts niveaux de protection et de confort à tous les autres acteurs du secteur.

### Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03  
<http://www.ansell.eu> - Email [info@ansell.eu](mailto:info@ansell.eu)

## Ansell satisfait entièrement à la réglementation REACH

Le 1er décembre 2008 à minuit, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a clôturé les six mois de pré-enregistrement de REACH (réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques). Les sociétés européennes fabriquant ou important plus d'une tonne par an d'une quelconque substance chimique contenue dans un agent libéré par l'un de ses articles ou dans une de ses préparations (mélanges de substances chimiques) devaient la pré-enregistrer avant cette date butoir. Et les industriels ont répondu à l'appel en masse : plus de deux millions de pré-enregistrements ont été introduits pour une centaine de milliers de produits chimiques différents. Ansell est pour sa part parvenue à en pré-enregistrer 28, au terme d'un fastidieux décorticage analytique de l'ensemble des gants, préservatifs, gels, lubrifiants et autres produits qu'elle fabrique de par le monde.



Le pré-enregistrement des substances chimiques constitue la première phase de REACH. Il est obligatoire pour les sociétés qui souhaitent profiter de la période de transition avant qu'un enregistrement officiel ne soit requis. REACH est l'ambitieux système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques élaboré par l'UE et entré en vigueur en juin 2007. Son approbation a fait suite à des années d'études et de débats, initiés en 1998 par un rapport d'évaluation de la Commission européenne qui avait mis en évidence la nécessité d'un nouveau système. L'ancien cadre réglementaire européen en matière de substances chimiques était en effet un assemblage disparate et peu efficace de directives et de réglementations. Il rendait difficile le répertoriage des risques de bon nombre de substances et ralentissait considérablement la prise de mesures pour interdire les produits chimiques présentant des risques avérés. En un mot, l'ancien système entravait l'innovation et présentait un danger pour la santé humaine et l'environnement.

### Responsabilité de l'industrie

L'une des particularités de nouveau système REACH réside dans la grande responsabilité attribuée à l'industrie. C'est en effet désormais aux sociétés elles-mêmes de connaître les risques des produits chimiques qu'elles produisent et/ou utilisent au sein de l'UE et de les gérer convenablement. Le règlement REACH impose dès lors aux sociétés de faire enregistrer dans une base de données centrale les composants chimiques importés ou fabriqués en quantités de plus d'une tonne par an. Cependant, vu la complexité et l'ampleur de la tâche tant pour l'industrie que pour les organes de réglementation, l'enregistrement des substances chimiques déjà sur le marché s'effectuera en trois phases, réparties sur 11 ans. Pour permettre aux sociétés de bénéficier de ce processus par étapes, REACH a instauré une période de pré-enregistrement, du 1er juin au 1er décembre 2008. Les sociétés qui n'ont pas pré-enregistré leurs produits chimiques dans ce délai ne peuvent plus les produire ou les importer, à moins de les faire enregistrer immédiatement de manière officielle.

### 28 substances chimiques pour Ansell

Ansell a accompli avec succès son devoir de pré-enregistrement. « Nous avons rentré des informations sur toutes les substances utilisées dans ou sur nos produits à raison de plus d'une tonne par an, qu'elles soient incluses dans des préparations ou destinées à être libérées », a expliqué Phil Bates, Regulatory Affairs Director EMEA chez Ansell. « Et bien qu'un dossier technique complet soit à présent nécessaire pour l'enregistrement officiel, la première étape de la phase de transition représentait déjà un fameux défi en elle-même. Nous avons dû passer au crible la composition chimique de tous les produits que nous fabriquons de par le monde, depuis les gants et les préservatifs aux gels et lubrifiants. Au final, nous avons pu dresser une liste de 28 substances chimiques importées en grandes quantités et la télécharger sur le portail REACH-IT en octobre et novembre ». L'étape suivante, pour l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), consiste à publier toutes les substances chimiques pré-enregistrées sur son site Internet afin que les sociétés puissent identifier d'autres déclarants d'une même substance et s'échanger des informations sur les forums ad hoc (FEIS – forums d'échange d'informations sur les substances). Ansell devra introduire des dossiers d'enregistrement complets pour la plupart des produits de sa liste pour 2018.

### Substances extrêmement préoccupantes ?

Un second pilier de la législation REACH pour lequel Ansell s'est dûment acquittée de sa tâche est celui de la notification des substances extrêmement préoccupantes, c'est-à-dire, des substances chimiques jugées plus dangereuses pour la santé et/ou l'environnement. En octobre 2008, REACH a publié une première liste de candidats au titre de substances extrêmement préoccupantes. Les sociétés qui utilisent dans leurs articles (par ex., des gants) ou dans leurs préparations l'une des substances reprises dans cette liste en concentrations supérieures à 0,1 % ont désormais l'obligation d'en informer tous les maillons de leur chaîne d'approvisionnement. Elles peuvent continuer à utiliser ces substances extrêmement préoccupantes jusqu'en octobre 2010 mais ne pourront continuer à les utiliser au-delà de cette date que moyennant l'introduction auprès de l'ECHA d'une demande d'autorisation. Pour éviter ces démarches, Ansell a entamé un programme visant à remplacer ces composants dangereux par des substances alternatives, lorsqu'il en existe. Pour plus d'informations sur la politique d'Ansell en la matière, [nous vous renvoyons à notre site Internet](#).

### Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03  
<http://www.ansell.eu> - Email [info@ansell.eu](mailto:info@ansell.eu)